



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120216

PLACE DE LA BRECHE - MARCHE DE TRAVAUX - AVENANTS N° 2 AUX
LOTS 16 ET 17 ET AVENANT N° 3 AU LOT 14 DU DCE 3

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

DELIBERATION D20120216

PATRIMOINE ET MOYENS

PLACE DE LA BRECHE - MARCHE DE TRAVAUX - AVENANTS N° 2 AUX LOTS 16 ET 17 ET AVENANT N° 3 AU LOT 14 DU DCE 3

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le groupement mandaté par le Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009.

Les travaux d'aménagement de la place de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal :

- 18 décembre 2009 : signature des huit marchés composant le DCE 1 « Aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance ». Les travaux sont achevés depuis novembre 2010 ;
- 8 mars 2010 : signature des onze marchés nécessaires à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés associés (DCE 2). Les travaux sont achevés depuis novembre 2010 ;
- 5 juillet 2010 : signature de douze marchés du DCE 3 « Travaux de surface et lots secondaires ». Les travaux sont en cours ;
- 28 mars 2011 : signature du marché lot n°17 « Menuiserie intérieure et bardage bois » du DCE 3 ;
- 19 septembre 2011, 20 juin 2011 et 16 janvier 2012 : validation de différents avenants du DCE 3.

En cours de travaux, de nouvelles adaptations sont nécessaires.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Par ailleurs, les avenants supérieurs à 5% du montant du marché, ont fait l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 23 avril 2012.

Les montants des marchés initiaux sont modifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

n°	Intitulé	Entreprise	Montant marchés initiaux € TTC	Montant avenants précédents € TTC	Avenant en cours			Total avt ^s %	Montant marchés + avenants en € TTC
					n°	Montant en € TTC	%		
DCE 3									
14	Béton – Pavage – Pierre	SOMEBAT / CTPA	2 525 608,39	119 231,28	3	17 789,03	0,70	5,43	2 662 628,69
16	Ossature métallique et serrurerie	BGN	215 732,87	10 051,18	2	69,50	0,03	4,69	255 853,55
17	Menuiseries intérieures et bardage bois	MORILLON	313 645,82	9 020,90	2	41 718,72	13,30	16,18	364 385,44

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 2 des lots 16 et 17 et l'avenant n° 3 du lot 14 du DCE 3 ;
- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer lesdits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE